



Rapport Annuel

2024

Commission Communale
Accessibilité



THEMATIQUES/SOMMAIRE

1 – Données générales	P 3
2 – Fonctionnement de la CCA	P 6
2-1- la loi du 11 février 2005	
2-2- Délibérations du Conseil Municipal	
2-3- L'organisation des réunions	
3 – Voirie et espaces publics	P 8
4 - Cadre bâti – Etablissements recevant du public	P 10
4-1 Tableau récapitulatif des ERP communaux	
4-2 Les travaux réalisés dans le cadre de l'AD'AP	
5 – Etat de l'accessibilité des transports	P 13
6 – Les actions en faveur de l'inclusion	P 15
7 – La CCA et ses partenaires	P 15
8 – Axes de réflexion pour 2025	P 17
9 – Glossaire	P 18
10 – Annexes	P 20
Comptes rendus des réunions de la CCA	

1 – Données générales

Informations sur la commune

Située aux portes du Lauragais, encore à la campagne mais déjà à la ville, Escalquens est aujourd'hui une ville de 6 982 habitants (*insee 2020*) qui s'étend dans un vaste massif de collines (superficie de 8,42 km²).

Diffus ou divisé en hameaux, l'habitat est essentiellement constitué de pavillons dans un cadre champêtre agréable.

Même si la majorité des Escalquinois se rend chaque jour vers Toulouse et ses grandes sociétés ou le vivier d'entreprises de Labège Innopole et du Parc Technologique du Canal, Escalquens accueille quelques sociétés génératrices d'emplois réparties sur trois zones artisanales en cours de développement (Bogues, La Grave et La Masquère).

Ces activités sont complétées par trois pôles commerciaux situés avenue de Toulouse (Espace 61) et avenue Borde-Haute (La Bruyère et Place du commerce).

Le cadre de vie, l'environnement, la qualité des services et le dynamisme du tissu associatif local font d'Escalquens une commune où il fait bon vivre.

Bien que sa population ait fortement progressé de 1970 à nos jours, Escalquens a gardé toute sa dimension humaine et souhaite développer son centre.

Ce qui est frappant à première vue lorsque l'on arrive à Escalquens, c'est l'absence d'un cœur de village ancien tel qu'on le retrouve dans les communes environnantes.

Vers l'an 860, Escalquens était une commune faite de hameaux et couverte de bois. Son territoire était compris dans la Gallia Transalpina et les premiers habitants, dont on connaît les mœurs, se nommaient les Volques Tectosages.

Escalquens était une commune très rurale avec d'importantes fermes appelées en occitan « borda ». C'est la raison pour laquelle certains quartiers portent le nom de Borde-Haute. D'autres domaines tels que Cap de Biau, La Grave, Cugnol, La Caprice, La Tour, La Mercadale prêtent aujourd'hui leur nom à certains quartiers.

C'est dans les années 50 que le remembrement a permis aux propriétaires de disposer de grands lopins de terre, aménagés ensuite en lotissements.

Entourée par les communes de Belberaud, Odars et Labège, Escalquens est située à 14 km au sud-est de Toulouse la plus grande ville à proximité.

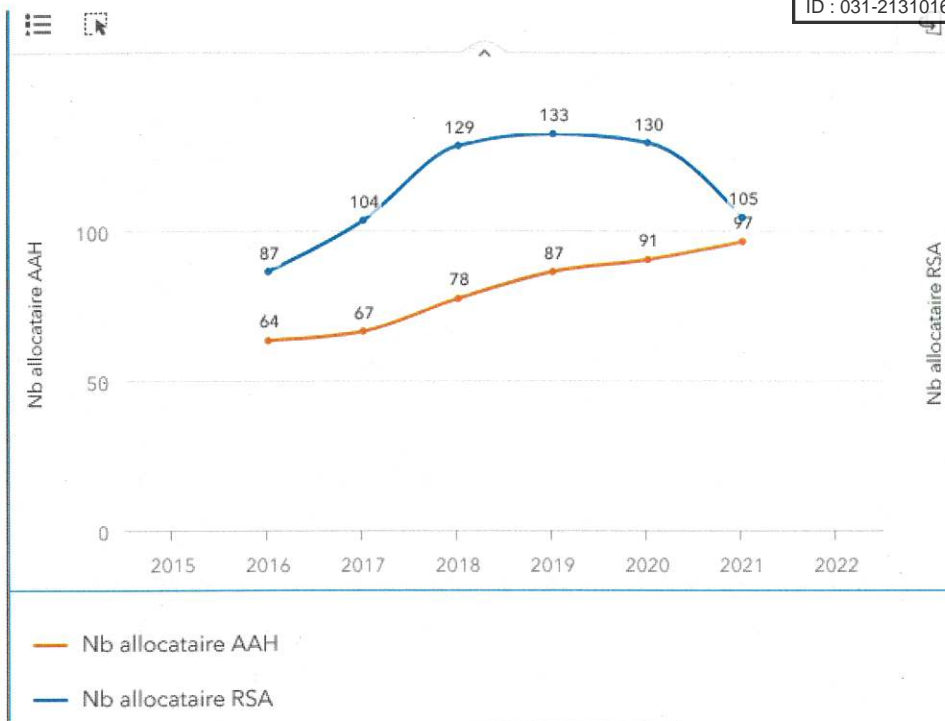
Informations concernant les personnes en situation de handicap sur la commune

Données MDPH Haute-Garonne
Commune d'Escalquens
Commission accessibilité et handicap
31/12/2024

Au 31.12.2024, 722 habitantes et habitants d'Escalquens avaient au moins un droit en cours auprès de la MDPH 31. Ils bénéficiaient de 2,83 droits en moyenne.

Répartition des droits ouverts par la MDPH 31 sur la commune :

Nature du droit	Nombre de droits ouverts
AAH	189
ACTP	1
AEEH	88
Aide humaine aux élèves handicapés - Individuelle	21
Aide humaine aux élèves handicapés - Mutualisée	27
AVPF (Assurance vieillesse des parents au foyer)	7
CPR (Complément de ressources).	5
Complément d'AEEH	33
Fonds de compensation	3
Matériel pédagogique adapté	26
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	398
Orientation professionnelle (quel que soit le type d'orientation)	358
CMI Invalidité ou Carte d'Invalidité	155
CMI Stationnement ou Carte de Stationnement	286
CMI Priorité ou Carte de Priorité	266
Orientation vers un établissement médico-social adulte	28
Orientation vers un service médico-social adulte	14
Orientation vers un établissement médico-social enfant	17
Orientation vers un service médico-social enfant	22
Orientation scolaire (quel que soit le type d'orientation)	16
PCH	83
TOTAL DROITS OUVERTS	2 043



Source : CAF, données 2021 et 2022

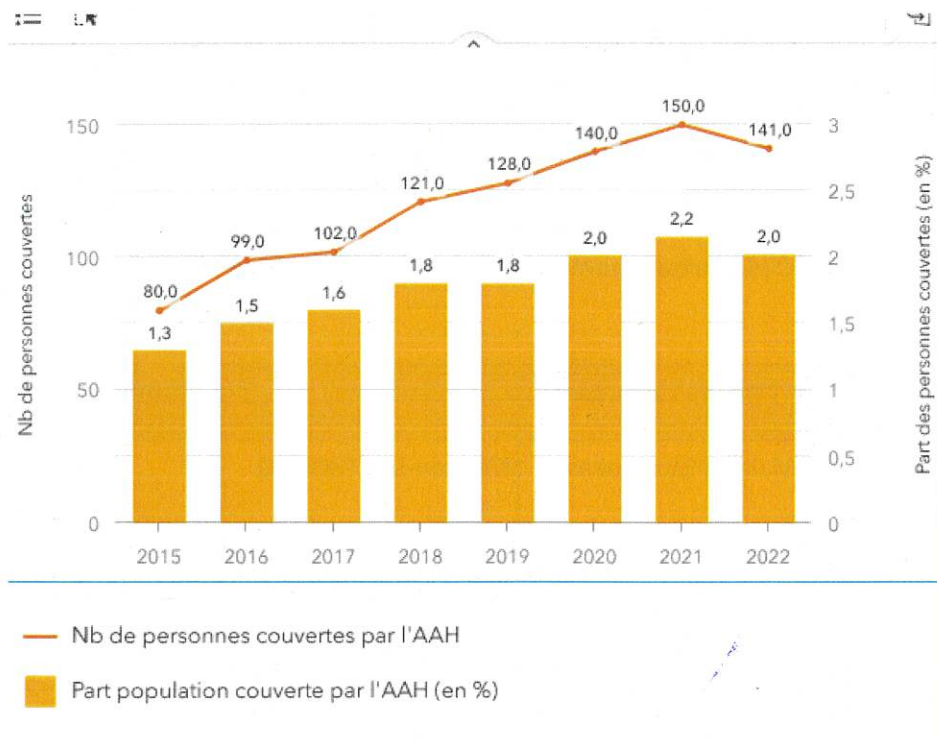
Définitions :

Personnes couvertes : allocataire principal et le cas échéant, son conjoint, leur(s) enfant(s) et les autres personnes à charge au sein du foyer

Minimas sociaux : visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou sa famille) en situation de précarité. Ils recouvrent plusieurs dispositifs (RSA, AAH, minimum vieillesse et Allocation Spécifique de Solidarité).

RSA : Le revenu de solidarité active est versé aux personnes vivant seules ou assumant la charge d'un ou plusieurs enfants, ayant de faibles ressources, y compris lorsqu'elle disposent de revenus d'activité

AAH : Allocation pour les personnes adultes handicapées



2 – Fonctionnement de la CCA

1-1 la loi du 11 février 2005

La loi n°2005-102 du 11 février 2005, dite « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », notamment dans son article 46, impose aux communes de plus de 5000 habitants la mise en place d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), composée de représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville. Elle définit également ses missions :

- L'établissement du bilan de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et l'élaboration de propositions de nature à améliorer l'accessibilité,
- L'organisation d'un recensement de l'offre de logements accessibles.
- La CCA établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

1-2 Délibérations du Conseil Municipal

- Délibération initiale du 16/06/2010 : portant création de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.).
- Délibération du 20/11/2020 : décidant le renouvellement des membres de la commission communale pour l'accessibilité et fixant sa composition (arrêté du 27/11/2020 n°2020/203 abrogé par arrêté du 27/08/2021 n°2021/156).
- Un arrêté municipal du 27/11/2020 vient confirmer la nomination des membres de la CCA, modifié par l'arrêté municipal du 27/08/2021.
- Nomination par arrêté du 02/11/2020 de Mme Cynthia Aymerich comme conseillère déléguée à l'accessibilité et au handicap.
- Arrêté du 25/01/2024 portant nomination de Mr Marc-Olivier Ben saci en remplacement de Mr Guy Desbonnet.

	Nom des structures	Membres
Président de la CCA	Maire d'Escalquens	Mr Jean-Luc TRONCO
Elus de la commune	Mairie d'Escalquens	Mme AYMERICH (Conseillère déléguée à l'accessibilité), Mr BEN SACI Djemel, Mme ROUX , Mr GARCIA, Mme MC COOK, Mr BEN SACI Marc-Olivier en remplacement de Mr DESBONNET Guy (au 25/01/2024).
Technicien de la	Mairie	Mr AGAR

commune	d'Escalquens/Services techniques	
Représentant CCAS	CCAS Escalquens	Mme LEMARECHAL
Association représentant les personnes âgées	Club de l'Amitié	Mme LAUNAY
Représentant des acteurs économiques	Ostéopathe	Mme BERANGER
Représentants d'associations de personnes en situation de handicap	Délégation AFM 31	Mme HACHIN Isabelle
Représentant d'associations d'usagers	Les Restaurants du Coeur	Mr BERTRAND Roger
Représentants de personnes de la société civile	Personnes en situation de handicap	Mme MILLOT Corinne Mme PIETRZAK Sylvie
	Membre de l'Ecole des Chiens guides d'aveugles du Grand Sud-Ouest	Mr GIL Alain

1-3 L'organisation des réunions

La commission s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2024 selon les thèmes à aborder et la fréquence suivante :

	Date de la séance	Thèmes/Ordre du jour
1	12/03/24	Présentation nouveau membre, présentation rapport annuel 2023, appel à idées sur la manifestation de novembre.
2	02/07/24	Point sur les travaux d'accessibilité, retours sur la réunion avec le Conseil des Sages, préparation manifestation de novembre.
3	24/10/24	Préparation de la manifestation de novembre 2024.

Les comptes-rendus des réunions de la CCA sont joints en annexe de ce rapport.

3 – Voirie et espaces publics

Nombre et positionnement des places de stationnement Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Des places de stationnement sont réservées aux personnes en situation de handicap titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion mention « stationnement ».

Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur ces emplacements réservés est considéré comme très gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour des contraventions de la quatrième classe. Si le propriétaire refuse de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites.

Localisation des places	Nombre
Parking devant le gymnase	1
Place du Commerce	1
Parking centre commercial la Bruyère	1
Parking Ecole du Petit Bois	1
Parking de la Gare	1
Parking de la mairie Place François Mitterrand (derrière bâtiment service urbanisme, face à l'entrée école Les Lavandes)	3
Parking Espace du Berjean	2
Parking avenue de la mairie devant pharmacie	1
Parking 1 av de la mairie, CIP, devant la Poste	1
Parking 1 av de la mairie, CIP, derrière la Poste	1
Parking av Borde Haute face à la maison de retraite	1
Parking place de la Cousquille	3
Parking église	1
Parking cimetière La Bruyère	1
Parking résidence En Poutet	1
Parking Place du Souvenir	1
Parking dépose minute collège Escalquens	2
Parking public collège Escalquens	3
Parking Résidences 35 et 37, chemin En Poutet	4
Parking terrain de tennis	1

Parking 4 avenue des Troubadours	1
Parking gymnase Alice Milliat	1
Parking côté vestiaire foot	1
Parking rue des Tourterelles	2
Parking école Les Lavandes	1
Parking rue des Goélands	1

(Arrêté municipal du 29/05/2024)

Sur l'année 2024, 5 avertissements ont été laissés sur les véhicules stationnés sur les places PMR (données Police municipale).

Voie publique et haies

Il est à noter 4 interventions de la Police municipale (à la demande de la CCA) auprès de propriétaires privés dont les haies empiétaient sur la voie publique.

Places avec recharge électrique

Deux places accessibles sont à disposition du public devant le bâtiment abritant le club de foot d'Escalquens.

Travail avec la commission « Chemins piétonniers » du Conseil des Sages d'Escalquens

Ouvert aux 55 ans et plus, le Conseil des Sages est constitué de 15 à 23 membres pour une durée de 3 ans renouvelables. La parité est recherchée. Un bureau est désigné : un président, un vice-président et un secrétaire. Organisé en commissions thématiques sur des questions liées aux seniors et au lien intergénérationnel, il se réunit au moins 3 fois par an en séance plénière et conduit des travaux en commissions. Il est doté d'un règlement intérieur rédigé par ses membres.

Rencontre avec des élus de la commune (Mmes Roques, Roux, Aymerich, Mr Ben saci Marc-Olivier) et le CDS concernant les chemins piétonniers : présentation de l'action cartographie en cours.

Le Conseil des Sages a commencé à utiliser le système de cartographie « OpenStreetMap » qui présente les avantages suivants : système évolutif permettant des mises à jour en continu à partir des versions précédentes, grande souplesse de présentation en ligne grâce au système de calques et de symboles cliquables.

Ce système devrait présenter une grande utilité au niveau de la commune, en particulier pour identifier les cheminements piétonniers et notamment ceux pouvant être empruntés par les PMR. Ce travail est déjà commencé, par collaboration entre la commission accessibilité/handicap et le CdS. On peut ainsi visualiser les zones bien accessibles et celles à aménager. La diffusion auprès de la population pourrait se faire rapidement via le site internet de la commune, ou la transmission de lien permettant l'affichage interactif sur ordinateur, tablette ou smartphone.

4 – Cadre bâti – Les Etablissements Recevant du Public (ERP)

4-1 Tableau récapitulatif des ERP communaux

« Constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel. »

Article R*143-2 du code de la construction et de l'habitation

Tout ERP, pour être accessible, doit s'adapter aux besoins des quatre familles de handicap en répondant aux prescriptions d'accessibilité du code de la construction et de l'habitation :

- le handicap moteur ;
- les deux familles de handicaps sensoriels, auditif et visuel ;
- les handicaps mentaux, cognitif et psychique.

Nom du site et Usage	Adresse du site	Catégorie ERP	Type ERP	Année de construction du bâtiment	Nombre de m ² S.H.O.B.	nom et qualité de l'exploitant	effectif admissible
Ecole le Petit bois	Chemin des Ecoles	Enseignement + Crèche	R-N 3e	1991	4 308,00	Mairie	< 700
Ecole les Romarins	Place de l'Enclos chemin des Ecoles	Enseignement + Crèche	R-N 4e	1996	1 186,80	Mairie	< 300
Ecole les Lavandes	Avenue de la Mairie	Enseignement + Crèche	R-N 4e	1983	1 068,00	Mairie	< 300
Halte garderie	Place de l'Enclos	Enseignement + Crèche	R-5e		190,56	SICOVAL	< 49
Espace du Berjean / médiathèque	Chemin des Ecoles	Culture / Sport / Loisirs	X-3e	2001	1 975,00	Mairie	300 < 700
Gymnase	Place de l'Enclos	Culture / Sport / Loisirs	L-X 3e	1981	1 218,50	Mairie	< 700
Salle des Fêtes	Place de l'Enclos	Culture / Sport / Loisirs	L-X 3e	1980	338,30	Mairie	
Club house tennis	Avenue de la Mairie	Culture / Sport / Loisirs	X-5e	1986	67,51	Mairie	< 19
Vestiaire foot	Avenue de la Mairie	Culture / Sport / Loisirs	X-5e	1987	192,85	Mairie	< 49
MJC	Place de l'Enclos	Culture / Sport / Loisirs	L-S 5e	1984	707,97	Mairie	< 200
Local jeunes	Chemin des Ecoles	Culture / Sport / Loisirs	5e		88,00	SICOVAL	< 49
Maison des associations, l'Oustal, Maison de la Solidarité	Avenue de la Mairie	Culture / Sport / Loisirs	L, W - 3e	1974	1 518,00	Mairie	< 19 / salle 60 m ² < 100 / salle 120 m ²
Centre médico social	CIP avenue de la Mairie	Médico social	W-L 5e		69,00	Mairie	< 19
Services Techniques (bureaux)	Avenue de la Mairie	Services publics	W-5e		280,00	Mairie	< 49
Mairie	Avenue de la Mairie	Services publics	L-W 5e		940,95	Mairie	< 200
Ancienne Mairie	Avenue de la Mairie	Services publics	W-5e		386,00	Mairie	< 19
La Poste	CIP avenue de Borde Haute	Services publics	W-5e		176,00	La Poste	< 19
Eglise	chemin des écoles	lieux de culte	V-5e	14e	1 230,00	Mairie	< 300
presbytère	chemin des écoles	lieux de culte	V-5e	19e	242,00	Mairie	< 19
Préfabriqué resto du coeur	avenue de la mairie		L- 5e		107,00	ASSOCIATION	< 49

4-2 Les travaux réalisés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

En 2024, les travaux réalisés :

- Achat tapis coco pour les ERP : les tapis coco sont des paillassons appelés aussi tapis brosse.
- Remplacement des clous podotactiles plastique de l'église par des clous
- Accès ALAE de l'école des Romarins : trottoir à rendre accessible
- Création 5 places PMR (foot, Lavandes, rue des Goélands,...) + retraçage dans les rues des Tourterelles, résidence des Chênes.

5 – Etat de l’accessibilité des transports

- Les transports publics

✓ Le TAD (Transport à la demande)

La ligne 204 relie Escalquens à la gare SNCF de Labège Innopole.

Le Transport à la demande est un dispositif de transport public souple et pratique pour la desserte de secteurs peu denses. Il fonctionne sur réservation, 2 heures au moins avant votre déplacement.

Comment réserver un TAD ?

- Soit par Internet via le calculateur d’itinéraire sur Tisséo.
Pour une première réservation le voyageur effectue une demande de login et de mot de passe (adressés sous 48h maximum) directement sur le site Internet, rubrique "contactez-nous".
Une fois le mail de confirmation de création de compte reçu, il est possible de réserver directement grâce au calculateur d’itinéraire de Tisseo.
- Soit par téléphone au minimum 2h avant le départ au : 05 34 35 05 05
Le service de réservation téléphonique est ouvert de 06h30 à 22h30 tous les jours.
Il est possible de réserver son transport jusqu’à 2h avant le départ.
En cas d’annulation il convient de prévenir la centrale ou cliquer sur le lien d’annulation de l’e-mail de confirmation reçu, au moins 2 heures à l’avance.

✓ Le Mobibus, le service porte à porte

Ce service assure une prestation de transport avec accompagnement du conducteur.

La prise en charge de l’usager se fait de la porte du lieu de départ jusqu’à la porte du lieu de destination. Une aide à la personne en situation de handicap sera apportée, si besoin, par le conducteur accompagnateur, à la demande de la personne transportée, entre le véhicule de transport et le lieu de prise en charge et/ou la destination.

✓ Les cars Arc-en-Ciel

La ligne 86 relie Toulouse à Villefranche-de-Lauragais en passant par Escalquens.

✓ Le train

Le TER la gare d’Escalquens est située sur la ligne Toulouse-Carcassonne.

✓ Le métro

Il est nécessaire de se rendre à la station de métro de Ramonville avec le bus 79 ou celle de Balma Gramont avec le bus 83.

- Les transports scolaires (annexe)

Circuits de bus scolaires passant par Escalquens :

Circuit Ecoles d'ESCALQUENS (S4381) [S4381 Ecole Escalquens circuit nord](#)

Circuit Ecoles d'ESCALQUENS (S4380) [S4380 Ecole Escalquens circuit sud](#)

Circuit Collège ESCALQUENS (S4211) [S4211 Collège Escalquens de Pechabou 1](#)

Circuit Collège ESCALQUENS (S4212) [S4212 Collège Escalquens de Escalquens 1](#)

Circuit Collège ESCALQUENS (S4213) [S4213 Collège Escalquens de Deyme](#)

Circuit Collège ESCALQUENS (S4214) [S4214 Collège Escalquens de Pechabou 2](#)

Circuit Collège ESCALQUENS (S4215) [S4215 Collège Escalquens de Escalquens 2](#)

Circuit Collège ESCALQUENS (S4216) [S4216 Collège Escalquens de Pompertuzat 1](#)

Circuit Collège ESCALQUENS (S4217) [S4217 Collège Escalquens de Pompertuzat 2](#)

Circuit Collège J. PREVERT (S4192) [S4192 Collège J Prévert St Orens de Labastide Fourq Odars Escalq](#)

Circuit Collège J. PREVERT (S4189) [S4189 Collège J Prévert St Orens de Montlaur et Escalquens](#)

Circuit Collège J. PREVERT (S4186) [S4186 Collège J Prévert St Orens de Escalquens](#)

Circuit Collège J. PREVERT (S4170) [S4170 Collège J Prévert St Orens de Labastide Fourq Escalq](#)

Circuit Collège R. CASSIN (S4164) [S4164 Collège R Cassin St Orens de Labastide Fourq Odars Escalq](#)

Circuit SEGPA Balma (S4104) [S4104 Collège SEGPA à Balma de Escalquens](#)

Circuit Lycée P.P. RIQUET (S4018) [S4018 Lycée PP Riquet St Orens de Corronsac](#)

Circuit Lycée P.P.RIQUET (S4016) [S4016 Lycée PP Riquet St Orens de Villefranche](#)

✓ Un partenariat avec le Conseil des Sages

Monsieur Tronco, Maire d'Escalquens, a mandaté fin 2024 le Conseil des Sages et le CCAS pour travailler sur les questions de mobilité des seniors. En effet, lors d'un recueil de besoins pour la mise en place de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et par l'intermédiaire d'un questionnaire à destination des seniors, la question de la mobilité a été fréquemment soulevée.

- Un objectif principal visé : Lutter contre l'isolement des seniors et la perte d'autonomie en favorisant la mobilité et le maintien du lien social.

- Des actions mises en œuvre : Etude de diverses possibilités de transport : bénévoles, prestataires, passation d'un marché pour répondre aux besoins,... et recensement de l'offre de services en matière de mobilité sous la forme d'un support de communication avec une attention particulière pour les personnes à mobilité réduite.

Des contacts ont été pris avec l'association « Les Volants solidaires » de Belberaud afin d'envisager un partenariat.

Objectif de l'association: Créer du lien social

Organisation: Mise en relation des personnes sans véhicule avec des bénévoles qui possèdent un véhicule.

Des chauffeurs bénévoles, selon leur disponibilité, se proposent de transporter des personnes (horaires entre 9h et 18h du lundi au dimanche, jours fériés compris). Les bénéficiaires (passagers) les appellent directement pour organiser leur déplacement.

Profiter du service :

Pour se faire transporter, il faut adhérer à l'association et payer son trajet en direct au chauffeur.

Devenir chauffeur :

Pour rejoindre l'association et devenir chauffeur bénévole, il suffit de vouloir donner un peu de son temps et adhérer aux Volants Solidaires.

L'année 2025 concrétisera ce projet partenarial.

6 – Des actions en faveur de l'inclusion

✓ **Visite au salon du handicap de Toulouse : le 21/03/2024**

Le salon Autonomic Sud est un évènement dédié au handicap, grand âge, et maintien à domicile. Ouvert au grand public et aux professionnels, plus d'une centaine d'exposants sont présents pour nous faire découvrir de nombreuses solutions pour améliorer différents aspects du quotidien : motricité, mobilité, sport, loisirs, aide à domicile, soins...

Sont aussi proposées des conférences sur des thèmes variés : qu'est ce que l'e-santé ; découvrir la zoothérapie ; appréhender la perte d'autonomie...

Ce salon a été l'occasion de tester des outils d'aide, notamment pour les personnes malvoyantes et malentendantes (boucles magnétiques, cannes électroniques,...).

✓ **Sensibilisation sur le handicap : Concert et spectacle du 16/11/2024**

Cette année, c'est la musique qui a balayé nos différences et nous a rassemblé autour de plusieurs artistes :

- L'association musicale Neurodiversity Band s'est produite sous la forme d'un concert avec trois musiciens ; elle a pour objet la promotion de la culture par l'intermédiaire d'artistes « autistes » aux talents de musiciens en général, et autres (comédiens, plasticiens,...).

- La chanteuse Isabelle Blanco et des danseurs de Tango ont ouvert et clôturé la soirée.

Une collation en fin de spectacle a permis les échanges entre le public et les artistes. Au total, 75 personnes présentes.

7 – La commission communale pour l'accessibilité et ses partenaires

⇒ **Le Centre communal d'action sociale d'Escalquens** initie les actions générales de prévention et de développement social de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. En support de la Commission communale d'accessibilité, il permet, grâce à sa connaissance du tissu local et des partenaires, une articulation entre les actions préconisées par la CCA et les sollicitations des usagers.

⇒ **Informations sur le respect par la ville de l'obligation d'emploi des agents en situation de**

handicap.

L'article L5212-2 du Code du travail, pose l'obligation, à tout employeur public de plus de 20 agents, d'employer des personnes en situation de handicap à hauteur de 6% de l'effectif total de ses agents ; la conséquence du non respect de cette obligation est le versement d'une contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP, art. L351-7 à L351-15), comparable à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) qui existe dans le secteur privé.

Sont notamment considérées comme travailleurs handicapés (code du travail, article L5212-13), les personnes reconnues travailleurs handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ex-Cotorep), les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de Sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire.

Compte tenu de ses effectifs, l'obligation d'emploi de la ville d'Escalquens représente 9 % d'agents déclarés avec une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) (déclaration 2024 sur les chiffres de 2023).

⇒ Utilisation par la ville d'entreprises de travail adapté

Le service des ressources humaines utilise les services de l'association Le Tremplin pour les besoins en remplacement de personnel, notamment aux écoles.

le Tremplin est une Association loi 1901, conventionné par l'État (DDETS), certifié CEDRE ISO 9001 et membre de la Fédération Coorace.

Depuis 30 ans, le Tremplin est implanté sur le territoire de la Haute Garonne et possède une connaissance accrue du tissu économique local.

le Tremplin adhère aux valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en conciliant activité économique et utilité sociale au service de notre territoire et de ses habitants.

⇒ Informations sur la scolarisation des élèves en situation de handicap et intégration au sein des ALAE (Accueil de loisir associé à l'école).

Sur le temps scolaire

Ecole maternelle :

- 5 élèves avec 1 AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap).

Sur le temps périscolaire

Depuis plusieurs années, le personnel est formé au sein du réseau LE&C (Loisirs, éducation et citoyenneté grand sud) :

- les 2 directrices ALAE (maternelle et élémentaire) ont suivi une formation inclusion de 5 jours et les directrices adjointes l'ont fait en 2024.

- La gestion des émotions : mise en place de rituels avec la mascotte, d'une maison à émotions en salle ALAE et d'une boîte à émotions remplie d'objets.

- Une communication plus étroite a été instaurée avec les ATSEM et les enseignantes lors du relais quotidien.

8 – Axes de réflexion pour 2025

✓ Des actions de prévention

→ La commission communale accessibilité proposera à nouveau pour le mois de Novembre 2025 (mois du handicap), des actions de sensibilisation sur les différentes familles de handicap.

Des idées parmi d'autres ⇒ Inviter le Point Ressources Handicap 31 (PRH 31) avec qui le CCAS va passer une convention en 2025. Le PRH31 est un guichet unique de proximité pour informer, orienter et accompagner les familles de la Haute-Garonne ayant un enfant en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. L'accompagnement est individualisé et assuré par un professionnel, sur rendez-vous, sur tout le département.

⇒ Inviter également l'association APF France Handicap autour d'un « Café handisport » pour une journée d'échange et d'information autour du handicap : informer sur les droits (santé, aides, logement, emploi, retraite,...), partager les expériences et les besoins, tisser des liens et chercher ensemble des solutions.

→ Etat des lieux sur la mobilité : en partenariat avec le Conseil des Sages et le CCAS, un travail sur les mobilités seniors a débuté en 2024 et sera finalisé en 2025. Il prendra la forme d'un flyer répertoriant les services de mobilité disponibles sur la commune et le secteur : bus, train, covoiturage, deux roues, transport solidaire, réseaux des aides à domicile,...

Une attention particulière sera portée tout particulièrement sur le transport des personnes en situation de handicap.

Glossaire

- AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
- ACFP : Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels
- ACTP : Allocation Compensatrice "Tierce personne"
- ADPEP : Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement
- AEEH : Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé
- AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap
- AFPA : Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
- AGEFIPH : Association de Gestion Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés
- AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale
- ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
- APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
- APAJH : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
- ARS : Agence Régionale de Santé
- ASE : Aide Sociale à l'Enfance
- ASS : Allocation de Solidarité Spécifique
- AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire
- CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- CESU : Chèque Emploi Service Universel
- CI : Carte d'Invalidité (voir CMI)
- CLIC : Centres Locaux d'Information et de Coordination
- CMI : Carte Mobilité Inclusion
- CMP : Centre Médico-Pédagogique
- CMU : Couverture Maladie Universelle
- CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- CNSA : Centre National de Solidarité pour l'Autonomie
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CPO : Centre de PréOrientation
- CRP : Centre de Reclassement Professionnel
- DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- EA : Entreprise Adaptée
- EGPA : Enseignement Général et Professionnel Adapté
- EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- EPSR : Équipe de Préparation et de Suite de Reclassement
- EREA : Établissement Régional d'Enseignement Adapté
- ERSEH : Enseignant Référent pour la Scolarisation des Élèves Handicapés
- ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail
- FAM Foyer d'Accueil Médicalisé
- FDCH : Fond Départementale de Compensation du Handicap
- FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
- IEM : Institut d'Education Motrice
- IES : Institut d'Education Sensorielle
- IME : Institut Médico-Educatif
- IMP : Institut Médico-Pédagogique
- IMPRO : Institut Médico-Professionnel
- ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
- LPC : Langage Parlé Complété
- LSF : Langue des Signes Française
- MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

- MECS : Maison d'Enfant à Caractère Social
- MLI : Mission Locale d'Insertion
- MPI : Majoration Parent Isolé
- MSA : Mutualité Sociale Agricole
- MTP : Majoration Tierce Personne
- MVA : Majoration Vie Autonome
- PCH : Prestation de Compensation du Handicap
- RASED : Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficultés
- RQTH : Reconnaissance de la Qualité travailleur handicapé
- RSA : Revenu de Solidarité Active

ANNEXES

Comptes rendus des réunions de la CCA

Compte rendu de la Commission Communale d'Accessibilité

Réunion du 12/03/2024

18h

Présents : Djemel Ben saci, Cynthia Aymerich, Catherine Lemaréchal, Dominique Mc Cook, Jean-Michel Garcia, Marc-Olivier Ben saci, Véronique Roux, Roger Bertrand, Alain Gil, Sylvie Pietrzak.

Excusés : Jean-Luc Tronco, Dominique Agar, Marie-Hélène Launay, Chloé Béranger, Mme Hachin.

Support administratif : Karine Bergère.

1 – Nouveau membre élu en remplacement de Monsieur Desbonnet.

Marc-Olivier Bensaci se présente et précise sa délégation : Adjoint au maire en charge des Travaux, réseaux et voiries, entretien du patrimoine communal, cimetières.
Les membres de la CCA lui souhaitent la bienvenue et un tour de table de présentation est effectué.

2 – Présentation du rapport annuel 2023.

Mme Aymerich présente le rapport annuel de la CCA transmis avec la convocation et demande aux membres s'ils ont des questions.
Mme Mc Cook demande quelle va être la destination de ce rapport.
Mme Aymerich précise qu'il sera adressé aux élus du Conseil municipal et présenté en conseil municipal.
Mme MC Cook rajoute que le point sur l'inclusion dans l'école est intéressant .
Marc Olivier Bensaci souligne que les travaux réalisés par la commission ne sont pas assez visibles ; l'accent devrait être mis sur la communication.
Mme Pietrzak précise que Mobibus peut aussi faire du ramassage « adresse à adresse » et pas seulement du « porte à porte ».
Si d'autres observations sont soulevées, les faire remonter et celles-ci seront rajoutées dans le rapport.

3 – Appel à idées sur l'organisation de la prochaine journée de sensibilisation du mois de novembre.

Mme Aymerich informe la CCA que la salle des fêtes et la salle de l'Oustal sont pré-réservées pour une éventuelle manifestation au mois de novembre.
Marc-Olivier Bensaci demande si l'expérience « prends mon handicap » a déjà été tentée ; effectivement, celle-ci a déjà été proposée.
Alain Gil précise que l'association Des Chiens Guides peut prêter à la CCA des jeux sous bandeaux. Nous pouvons les rencontrer pour en discuter.



Mme Mc Cook rajoute que ce serait bien que le sport soit mis à l'honneur cette année.
Mr Bensaci fait part d'une initiative au sein d'un collège où les élèves étaient mis en situation lors d'épreuve d'handisport.

Mme Pietrzak propose l'activité du toball ; par contre, ce sport doit se dérouler dans un gymnase (d'où la difficulté d'obtenir la disponibilité) ; Voir avec l'ASEI, l'AVH de Toulouse, UNADEV.
→16/11/24 : gymnase disponible ? À vérifier auprès de la mairie.

Marc-Olivier Bensaci demande quelle est la moyenne d'âge de ces manifestations.
Mme Aymerich précise qu'il y a tous les âges ; pour la 1ère exposition, les écoles étaient venues, pour la manifestation avec le Stade Toulousain handisport, tous les âges étaient représentés,...
Cette année, nous souhaiterions marquer cette journée avec des temps forts d'activités.

Alain Gil soumet aussi l'idée de la troupe de majorette en situation de handicap.
Il faudrait mettre l'accent sur les handicaps invisibles.
D.MC Cook explique que la troupe de théâtre inclusif de la MJC regroupe des personnes valides et en situation de handicap.
Mr Garcia se demande s'il serait possible de faire venir des conférenciers ? Un moment d'échanges avec les élèves.
D.MC Cook propose de faire venir des AVS des écoles : sous forme de témoignages par exemple ; on pourrait solliciter le collège également. Rencontrer les responsables du collège et leur expliquer notre journée, et comment il pourrait intervenir.
Mme Pietrzak pense qu'on risque de stigmatiser les situations de handicap.

Il faut structurer la journée : tables rondes, activités, repas/dégustation, « cafés joyeux »,
Mme Roux informe les membres qu'au sein de l'école, nous souhaiterions soulever la thématique sur le diabète avec l'aide d'une infirmière : peut-être un quizz sur l'alimentation lors de la journée de sensibilisation?
D.Mc Cook précise que la cuisinière du collège Marine ROS est très investie dans l'alimentation donnée à la cantine : recyclage des déchets, mise en valeur des plats,...

Récapitulatif :

Mme Pietrzak s'occupe de contacter les associations compétentes pour le TOREBALL.
Alain Gil → les Chiens guides
Mme Aymerich → la troupe bordelaise et voit avec Mme Roques le contact avec le collège.

4 - Questions diverses

↳ Mme Lemaréchal précise que Marc-Olivier Bensaci nous a fait remarquer un manque de communication de la part de la CCA sur ses actions, celles-ci n'étant pas assez mises en valeur. Il faudra veiller, à chaque parution du Kiosque, de faire paraître des articles.

↳ Trou dans le trottoir au niveau de la Cousquille : compétence du département et non de la commune ;
Marc-Olivier Bensaci précise que la doléance a été faite auprès de l'organisme compétent.

↳ Suite au mail de Sylvie Pietrzak : réponse de Marc-Olivier Bensaci :
- sur la vitesse excessive avenue de la mairie : il est nécessaire d'attirer l'attention sur les passages piétons en les mettant en lumière ; Nous avons pensé à un système autonome avec un laser au milieu pour

signaler le passage. Nous allons chiffrer cet aménagement.

Mettre des panneaux pour signaler le danger : ne fonctionnent pas selon l'expérience de la police municipale.

Les épingles (ex : avenue de Borde Haute), fonctionnent bien.

D.Mc Cook rajoute que les délais de réponse de travaux sont excessivement longs du fait de la pluralité de compétences en la matière.

- Arrêt de bus au niveau du chemin du Sauzat ? il y a bien des podotactiles au niveau de la traversée des deux cotés, peut être parle t'elle de bandes de guidage ? hélas nous ne pouvons pas mettre des bandes de guidages pour chaque arrêt de bus.

- Mettre un feu sur l'avenue de la mairie : cette étude pourra être réalisée quand l'aménagement de l'avenue de la mairie en rapport au projet de centralité sera avancé.

- Concernant les trottoirs de la rue d'Isatis, nous avons informé le promoteur de sa responsabilité sur ces travaux restant à réaliser (dégâts dûs aux travaux).

Chaque fois qu'un promoteur fait des travaux, il y a des dégâts et ils sont censés remettre en état.

- Nous pouvons demander au SICOVAL une étude pour la création d'une place de stationnement PMR dans le parking de la résidence car cette voirie nous appartient.

Mme Lemaréchal précise que les nouveaux feux tricolores seront équipés d'un signal sonore. Ces feux seront « intelligents ».

Mme Aymerich souligne que la présence de Marc-Olivier Bensaci rend les échanges plus faciles notamment sur ces questions de travaux ou d'aménagement.

Elle remercie une nouvelle fois le Conseil des Sages qui fait un travail remarquable sur les chemins piétonniers.

Marc-Olivier Bensaci remercie également le CDS.

Pour information, le Sicoval intervient 2 fois dans l'année sur la commune pour le fauchage.

La séance est levée à 19h20.

Compte rendu de la Commission Communale d'Accessibilité

Réunion du 02/07/2024

17h30

Présents : Djemel Ben saci, Cynthia Aymerich, Catherine Lemaréchal, Véronique Roux, Sylvie Pietrzak, Alain Gil, Marc-Olivier Ben saci.

Excusés : Jean-Luc Tronco, Dominique Agar, Marie-Hélène Launay, Chloé Béranger, Mme Hachin, Dominique Mc Cook, Mr Garcia, Mr Bertrand.

Support administratif : Karine Bergère.

1 - Point sur les travaux d'accessibilité.

- Formalisation des attestations d'accessibilité : Tout ERP accessible doit être signalé à la préfecture en envoyant une attestation d'accessibilité. Celle-ci peut être réalisée par le gestionnaire ou le propriétaire pour un ERP de 5ème catégorie. Les ERP appartenant aux catégories 1 à 4 doivent fournir un document établissant la conformité de l'établissement, réalisé par un professionnel agréé (bureau de contrôle ou architecte).
- Achat tapis coco pour les ERP : les tapis coco sont des paillasons appelés aussi tapis brosse.
- Remplacement des clous podotactiles plastique de l'église par des clous
- Accès ALAE de l'école des Romarins : trottoir à rendre accessible
- Création 5 places PMR (foot, Lavandes, rue des Goélands,...) + retraçage dans les rues des Tourterelles, résidence des Chênes. Mr Bensaci précise que le traçage des places PMR relève de la compétence du Sicoval.

Mr Bensaci Marc-Olivier se rapproche des services techniques pour les contre marches de l'Oustal.

2 - Retour sur la réunion avec le Conseil des Sages du 19/06/2024.

Rencontre avec des élus de la commune (Mmes Roques, Roux, Aymerich, Mrs Ben saci Marc-Olivier) et le CDS concernant les chemins piétonniers : présentation de l'action cartographie en cours.

Le Conseil des Sages a commencé à utiliser le système de cartographie « OpenStreetMap » qui présente les avantages suivants : système évolutif permettant des mises à jour en continu à partir des versions précédentes, grande souplesse de présentation en ligne grâce au système de calques et de symboles cliquables.

Ce système devrait présenter une grande utilité au niveau de la commune, en particulier pour identifier les cheminements piétonniers et notamment ceux pouvant être empruntés par les PMR. Ce travail est déjà commencé, par collaboration entre la commission accessibilité/handicap et le CdS. On peut ainsi visualiser



les zones bien accessibles et celles à aménager. La diffusion auprès de la population pourrait se faire rapidement via le site internet de la commune, ou la transmission de lien permettant l'affichage interactif sur ordinateur, tablette ou smartphone.

3 - Sensibilisation au handicap du mois de novembre 2024.

Mme Aymerich propose à la commission l'intervention d'une association musicale sous la forme d'un concert avec trois musiciens ; cette association a pour objet la promotion de la culture par l'intermédiaire d'artistes « autistes » aux talents de musiciens en général, et autres (comédiens, plasticiens,...). Ils pourraient se produire le samedi 16 novembre à la salle des fêtes, plutôt en soirée. Un devis a été transmis pour validation. Mme Aymerich avait assisté en février dernier au spectacle donné par cette association à la Halle aux Grains de Toulouse où Choeur de Cocagne et Défi Danse avaient participé ; suite à ce spectacle, elle avait pris contact avec Jean-Benoit Evrard, coordinateur du spectacle et membre de l'association.

Mr Gil avait proposé également de faire venir l'association des Chiens Guides avec des ateliers de mise en situation.

De plus, il connaît une chanteuse non voyante qui organise des petits récitals, Mme Isabelle Blanco. Il serait intéressant de la rencontrer afin qu'elle intervienne le 16/11.

Mme Roux propose une information sur la prévention du diabète lors de cette journée ? Le contexte n'est peut-être pas approprié pour ce type d'action.

Mme Pietrzak a contacté un écrivain philosophe, Mr Alexandre Jolien, en situation de handicap ; elle lui parlera des actions de la CCA.

4 - Questions diverses.

- Travaux de la Cousquille : comment aller au Crédit Agricole ? S'interroge Mme Pietrzak ; c'est très dangereux pour les personnes non voyantes. Mr Ben saci Marc-Olivier précise qu'il a remonté au sicoval les problèmes de signalisation dont les panneaux ont été implantés deux jours après le début des travaux. Il se rendra sur le carrefour pour leur demander de faire un accès PMR, un couloir de sécurité.

- Mail d'une habitante au sujet de deux points de vigilance :

* L'un est situé dans la montée vers le nouveau gymnase du nouveau collège, sur la droite où la piste cyclable/trottoir s'interrompt brutalement sur une portion avant de reprendre.

* L'autre est situé au niveau du petit pont qui traverse le Berjean (après écoles/médiathèque en allant vers le lotissement sur le coteau derrière) : Mme promène régulièrement sa mère en fauteuil roulant sur cette zone. A cet endroit il faudrait faire un raccord au sol pour éviter une marche trop importante ?

Ce mail a été pris en charge par les services techniques, une réponse sera faite rapidement à l'habitante.

- Pour le carrefour de la Cousquille, 3 plans sont à l'étude ainsi que les accès pistes cyclables. Rien n'est acté à ce jour.

La séance est levée à 18h42.

Compte rendu de la Commission Communale d'Accessibilité

Réunion du 24/10/2024

17h30

Présents : Cynthia Aymerich, Catherine Lemaréchal, Dominique Mc Cook, Sylvie Pietrzak, Alain Gil, Roger Bertrand.

Excusés : Jean-Luc Tronco, Dominique Agar, Marie-Hélène Launay, Chloé Béranger, Mme Hachin, Jean-Michel Garcia, Marc-Olivier Ben saci.

Support administratif : Karine Bergère.

1 - Sensibilisation au handicap du mois de novembre 2024.

⇒ Réflexion à mener sur l'accessibilité de l'estrade de la salle des fêtes ; en effet, pour le concert prévu le 16/11, un des musiciens est en fauteuil roulant.

Déroulé du programme :

Début du concert à 19h avec Mme Blanco et les danseurs de Tango, puis Jean-Benoit et son groupe et enfin le chant avec Isabelle Blanco.

Une collation clôturera la soirée afin de permettre les échanges entre le public et les artistes.

Affiche proposée aux membres de la CCA : si possible rajout de la phrase « temps d'échanges avec les artistes » (voir avec le service communication).

Prévoir un agent de la police municipale ? De 19h à 22h ?

Remerciements à Alain Gil pour avoir proposé la participation d'Isabelle Blanco.

Déclaration à la SACEM à prévoir : 15 jours avant le concert.

⇒ Dès maintenant, penser à la thématique pour l'an prochain ; Mme Aymerich imaginerait bien un défilé ?

⇒ Réfléchir sur la prospection de sponsors pour les manifestations prochaines.

2 – Questions diverses.

- Alain Gil fait un point sur le travail du CDS sur les chemins piétonniers qui intéressent la CCA en terme d'accessibilité.

Ex : Trajet le long du Berjean : de la médiathèque en longeant la passerelle

Une carte est en cours de réalisation par le CDS sur les chemins piétonniers et les PMR ; ce travail, même non achevé, peut-être mis en ligne sur open street. Adresse sur laquelle on peut consulter la carte actuelle

: <http://u.osmfr.org/m/1032281>



- Boucles magnétiques : la relance auprès du Sicoval a été faite mais à ce jour pas de réponse. Etant membre de la commission intercommunale d'accessibilité, Mr Ben saci Djemel mettra ce sujet au débat.
- Boitier feux rouges : les nouveaux feux rouges seront automatiquement équipés de ce système; les feux sonores permettent aux personnes aveugles et malvoyantes de traverser la route en toute sécurité. Les personnes concernées peuvent le déclencher de différentes manières, smartphone, télécommande, etc. Un message audio est, ensuite diffusé permettant de connaître la possibilité ou non de s'engager sur la voie, ainsi que sa localisation.
S.Pietrzak se charge de contacter la mairie de Toulouse sur ce sujet.

- Prochaine réunion : mi-janvier

La séance est levée à 18h45.